

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

J'ai été interpellée par des riverains de l'avenue Guillaume Stassart habitant en bordure du tronçon qui a été en chantier pour une longue période. Lorsque je vous avais interpellé en septembre dernier pour des problèmes liés au chantier, vous vous étiez bien gardé de révéler que ce tronçon allait tout simplement être coupé en deux et transformé en cul de sac. Une pelouse va occuper la moitié de la voirie. Cet aménagement s'est fait sans la moindre concertation avec les habitants, sans le moindre petit courrier pour les avertir. Avez-vous songé à la perte de places de stationnement ? Où leurs visiteurs vont-ils aller stationner ? Et qu'en est-il du passage des véhicules d'urgence ?

Outre cet aménagement, j'aimerais attirer l'attention du Collège sur d'autres problèmes liés au Parc Lemaire et au parc du mini-golf : il n'y a pas d'éclairage ! Pourrait-on songer à y installer de l'éclairage ? En hiver, des gens doivent le traverser déjà à 7h30 ou à 16h30 et, vous le savez comme moi, à cette heure-là il fait déjà noir. N'oublions pas qu'une crèche se situe dans ce parc et qu'il est dès lors indispensable pour certains de le traverser aux heures sombres.

Restons près du mini-golf : certains obstacles, notamment l'obstacle dit « escargot » provoquent des nuisances sonores pour les riverains. A longueur de journée et même de début de soirée en été, ils entendent la balle résonner dans un boyau métallique. Une solution très peu coûteuse que j'ai déjà vue dans d'autres mini-golfs existe : il suffit de remplacer ce boyau métallique par un pneu de voiture. Rien de plus facile, et en main-d'œuvre, ce sera 30 minutes maximum.

Pour l'instant, le Parc Lemaire n'est qu'un point de passage et les riverains déplorent l'absence d'une aire de jeu pour enfants alors que trois crèches et une école se trouvent à proximité immédiate. Je pense ici par exemple au grand cercle bordé de murets.

De même, certains riverains déplorent l'absence d'un espace canin. Il faudrait bien sûr prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter au maximum les nuisances liées aux aboiements.

Pour l'instant, les chiens squattent ce qui restent de la plaine de jeux pour enfants en bordure du boulevard Théo Lambert ou encore les blocs de béton en demi-cercle dans le Parc Lemaire que certains appellent « la chenille » ou « le train ».

Je pense que ce parc, muni d'infrastructures pour les enfants d'une part et pour les chiens d'autre part présenterait de nombreux avantages, ce ne serait plus un « no man's land » désert à traverser, on y gagnerait en sécurité, contrôle social et les chiens ne squatteraient plus les espaces dédiés aux enfants. Chacun à sa place.

Rêvons un peu et espérons que les riverains, cette fois-ci, seront consultés pour ces aménagements.

Mes questions sont les suivantes :

Est-il envisageable de voir s'implanter une plaine de jeux pour enfants et un espace canin dans le Parc Lemaire ?

Peut-on installer de l'éclairage dans le parc du mini-golf ?

Peut-on s'attendre à trouver une solution pour réduire le bruit de l'obstacle escargot (solution que j'ai d'ailleurs apportée dans mon introduction) ?

Trouvez-vous normal de ne pas avoir consulté ou au moins prévenu les habitants que leur rue allait être coupée et transformée en pelouse ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :
Mevrouw de schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:
Contrairement à ce que semble suggérer votre dernière question, des contacts avec les riverains sont bel et bien en cours pour tous ces aspects.

Concernant l'implantation d'une plaine de jeux et en particulier un espace canin, un groupe d'habitants engagés a récemment pris contact avec ma collègue, Madame l'échevine Kammachi, afin de se concerter sur le meilleur emplacement. En effet, les riverains partagent le sentiment qu'il y a une demande pour ce genre d'installation et que le parc devrait en bénéficier pour être revalorisé, mais il est aussi important d'éviter les nuisances pour les habitants. Des discussions constructives se poursuivent donc.

La zone reprenant la sculpture « serpent » en éléments d'égouttage en béton était initialement un bac à sable. Vu la législation stricte en matière d'aires de jeux, cette zone a été transformée en zone pour chiens en liberté et ensuite un aménagement végétal résistant à l'ombre portée des grands arbres du parc a été réalisé à cet endroit.

Il est effectivement envisagé d'implanter un espace de liberté pour chiens dans le « parc Lemaire ». Cependant, la réalisation du projet est conditionnée à la mise en place d'un processus de consultation des riverains. En fonction des résultats de la consultation, nous réaliserons (ou pas) un espace « free-dog ».

Comme nous devons de toute façon planifier la nouvelle situation dans la rue Stassart avec « Sibelga », nous pouvons discuter des possibilités pour le parc.

Pour la problématique de l'obstacle « escargot », Il faut remarquer que le bruit qui serait causé par le minigolf est plutôt faible, en effet, le service « Sports » a reçu une seule réclamation à ce sujet sur les 8 dernières années. Concernant « l'escargot », différentes options peuvent être envisagées, effectivement. Notons qu'une réfection du parcours du minigolf est prévu dans deux ans.

Enfin, pour le réaménagement de l'avenue Guillaume Stassart suite aux travaux de « Vivaqua », le Collège a décidé la création d'un petit parc.

En effet, cette voirie a depuis longtemps été hautement problématique au niveau des égouts, et ce à cause des affaissements récurrents qui ont été constatés suite à des problèmes d'infiltration d'eau.

Cette problématique a été « cachée » par le passé du fait de rajouter de nouvelles couches d'asphalte, ce qui n'est pas une solution durable.

C'est donc en commun accord avec « Vivaqua » qu'il a été décidé de transformer cette rue « à haute maintenance » en espace vert censé relier, et ainsi revaloriser, le « parc Lemaire » et le parc dit « du minigolf ». Ce projet d'un parc était l'idée des habitants du

building de la rue Stassart n° 1. Le comité des riverains nous a contacté avec une proposition des plans. Au lieu de recommencer les travaux devant leur porte, tous les 3 ans, les habitants préfèrent la fermeture de la rue et sa transformation en espace vert.

Cela dit, la phase du choix de la forme précise du réaménagement va seulement commencer dans les prochains mois. Une étude relative au réaménagement est en cours.

Cette étude a été confiée aux étudiants en architecture des « Jardins et du Paysage » de l'école « Lucia de Brouckère - CERIA ». Les différents projets seront présentés au public début 2021. Ensuite, le projet devra être déposé pour un permis d'urbanisme, ce qui comprendra à nouveau une phase d'enquête publique.

Par conséquent, l'aménagement tel qu'on le voit aujourd'hui n'est que temporaire pour combler le temps nécessaire à l'obtention du permis de construire et à la réalisation du parc.

F. CARLIER souhaite savoir pourquoi les habitants n'ont pas été informés préalablement. Pourquoi ne pas changer le tube métallique de « l'Escargot » par un pneu, ce serait aisé et sans frais. Quelle rigidité administrative pour un détail de ce genre.

Monsieur l'Echevin MILQUET réplique que pour « l'Escargot » le Collège analysera la chose. Aussi le mini-golf va être rénové dans deux ans. Ce sont donc deux choses différentes.

F. CARLIER affirme que les réponses données diffèrent de ce qui lui a été dit par les riverains qui disent ne jamais avoir été consultés. Cette histoire d'espace aménagé pour chiens n'existe pas pour l'instant. Les versions sont différentes et elle a tendance à croire les habitants. Il est agaçant de constater qu'il y a un côté systématique : les habitants ne sont jamais consultés lorsque le Collège met en place un aménagement.